

Exercice:La démarche sociologique

(1)

(4)

On connaît habituellement le rôle du sociologue selon la manière que peut illustrer l'exemple suivant : Supposons un élève particulièrement turbulent. L'instituteur peut se borner à dire de lui, qu'il est turbulent par nature, que il a la "bougeotte" dans le sang. On peut, aussi, dire que que sa "turbulence" s'alimente à divers conflits que l'enfant entretient avec ses parents. Elle correspondrait donc, à une protestation<sup>(7)</sup> de son être intime. On peut encore avancer que la turbulence est une conséquence<sup>(8)</sup> du système d'école qui emprisonne les enfants dans des écoles tristes et sans air, qui leur impose une discipline anachronique<sup>(9)</sup>, qui tue dans l'œuf, tout esprit créatif.<sup>(10)</sup>

La première explication, est de type "trivial", elle relève d'une simple rhétorique<sup>(11)</sup> de tous les jours, encore que son origine puisse se trouver dans une vision du monde bien particulière.

La deuxième explication est de type psychologique, elle est centrée, en effet, sur l'individu lui-même.

La troisième explication est de type sociologique, parce qu'elle se réfère à l'environnement matériel et social de l'enfant.

Claude Faveau (La sociologie)

Etude du texte

A/ Idee générale. Ce texte comporte une introduction à l'explication sociologique des phénomènes.

B/ Plan du texte: le texte se compose de trois parties :

① Première partie : de On connaît... à turbulent.

titre : Présentation d'un cas d'illustration.

② Deuxième partie : de turbulent ... à l'enfant.

titre : les diverses explications.

③ Troisième partie de ... l'enfant à ... la fin du texte.

titre : l'introduction du "social" dans l'explication d'un comportement.

C/ Explication des mots suivis de numéros

Mot n°1 : illustrer Verbe 1508. rendre illustre, célébre, qui

s'illustrer dans le métier : se distinguer - illustrer un texte, d'éclairer de notes, de dessins, de figures, d'images...

Mot n°2 **turbulent** adj. fin 12<sup>e</sup> siècle repris en 1512 de turbare troubler, turbulent agité, violent, qui s'agit physiquement, qui est souvent dans un état d'excitation bruyante « des Corps turbulents, de six à treize ans » Paul Morand. Qui aime le trouble, le désordre, qui cherche à les produire, tumultueux, impétueux. Contraire : Calme, serein, paisible silencieux, tranquille, discipliné, sage.

Mot n°3 **institutrice** / institutrice 1441, du latin "institutor" personne qui « institue ». Personne chargée de l'instruction et de l'éducation d'un ou de plusieurs enfants. Précepteur, personne qui enseigne dans l'école primaire. L'institutrice est celui qui « établit » « celle qui institue l'humanité dans l'homme, quel beau mot ! » François Mauriac.

Mot n°4 **nature** : 11-19 du latin "Natura", Ensemble de caractères, de propriétés qui définissent un être, une chose concrète ou abstraite. « Manuel était très discipliné par nature » في طبيعته (Malraux).

Mot n°5 **bougeotte** nf. 1859 de bouger (langage familier) envie de bouger, de se déplacer, avoir la "bougeotte".

Mot n°6 **Conflit** : fin 12<sup>e</sup> siècle, du latin "conflictus" choc, lutte combat, rencontre d'éléments, de sentiments, d'intérêts contraires, qui s'opposent, Conflagration, discord, opposition, conflits d'intérêts, des passions, entrer en conflit avec quelqu'un : le combattre. En psychologie : action simultanée de deux de motivations incompatibles, contestation entre deux puissances qui se disputent un droit. Conflit armé, guerre.

Mot n°7 **protestation** nf. 1270 de "protestatio" Ⓛ déclaration par laquelle on atteste ses bons sentiments, sa bonne volonté envers quelque 'en, Ⓜ démonstration d'amitié faire mille protestations Ⓛ quelque 'en « Après tant d'amour, de protestations ardentes », et de bons sentiments ⇒ Molière. Ⓝ 1283 déclaration formelle par laquelle on s'élève contre ce que on déclare être, illégitime et injuste. Protestation écrite, protestation verbale, rédiger, signer une protestation. Ⓞ 1304 Témoignage de désapprobation, d'opposition, de refus : protestation violente, bruyante. Ⓟ dans le langage juridique : dresser un procès (1675). Il s'agit d'un acte